

Thématique : Retraites : un nouveau rapport remettant sur la table la retraite à points.

Dans un rapport remis au président de la République ce mercredi 23 juin, les économistes Olivier Blanchard et Jean Tirole plaident pour une réforme des retraites où l'on retrouve un système par points, un recul de l'âge de départ à la retraite... en passant par un allongement de la durée de travail des seniors. De son côté, la Cour des Comptes a également apporté ses préconisations. Dans le même temps, les partenaires sociaux se sont retrouvés en début de semaine pour traiter des comptes d'Agirc-Arrco et se pencher sur d'éventuelles mesures à prendre pour corriger les déséquilibres financiers du régime de retraite complémentaire. Aperçu dans la presse.

La Tribune : Retraites : les propositions explosives du rapport Blanchard-Tirole à Macron

« Le chef de l'Etat a remis la réforme contestée des retraites sur le devant de la scène. Après une longue interruption des débats provoquée par la pandémie à l'hiver 2020, Emmanuel Macron, lors d'un déplacement dans le Lot au début du mois de juin a alimenté les spéculations en déclarant qu'il devrait prendre des décisions "*difficiles*" pour que la dernière année du quinquennat soit "*utile*". Quelques semaines après ces annonces, les économistes Olivier Blanchard et Jean Tirole ont remis au président de la République ce mercredi 23 juin leur épais rapport de plus de 500 pages sur les grands défis économiques à venir. Parmi les immenses chantiers évoqués figurent les différentes options pour une réforme des retraites. Ce dossier explosif mis sur pause depuis l'arrivée du virus en Europe risque de faire débat au cours de l'été et à l'approche de la campagne de l'élection de 2022. (...) »

« Les économistes reprennent la proposition du gouvernement de mettre en place un système par points afin de "*rationaliser le système actuel*". "*Le système des retraites est complexe et fragmenté. C'est pourquoi nous proposons un système universel par points*" a déclaré l'économiste allemand Axel Börsch-Supan en charge de ce chapitre lors d'un échange avec des journalistes. Cette proposition, qui avait été fortement critiquée à l'automne 2019 car elle risquait de faire des perdants, doit faire l'objet d'aménagements. Il est indispensable de mieux prendre en compte la pénibilité ou la santé des travailleurs, selon les chercheurs. La stratégie des auteurs de ce chapitre consiste notamment à mieux prendre en compte les possibles laissés-pour-compte de cette réforme. »

« "*Je pense que les réformes des retraites en France ont échoué car les Français ont peut-être plus de besoins d'explications en raison de la complexité du système actuel. Il faut faire davantage de réunions, d'informations. Quelles sont les personnes qui protestaient le plus ? Ce sont souvent les personnes qui avaient les plus faibles revenus ou les personnes en mauvaise santé. Une réforme des retraites nécessite beaucoup de préparations et de communication en amont. Plus on prépare une réforme et plus elle a des chances d'être acceptée par la population*" a ajouté le directeur de l'Institut Max-Planck de droit social et de politique sociale. »

« Le système d'indexation du point passerait par les salaires et non plus par les prix. Ce qui est un défaut pointé par les rapporteurs et avait suscité de vastes critiques lors de la présentation de la réforme en 2019. »

« (...) Par ailleurs, l'économiste outre-Rhin ajoute : *Il faut protéger les pauvres et les personnes en mauvaise santé. Cette réforme des retraites doit s'accompagner d'autres réformes sur le marché du travail*". Les experts recommandent une approche globale qui passe principalement par le marché du travail en se tournant notamment vers les entreprises et les ressources humaines qui excluent souvent les seniors par des départs anticipés ou lors de restructurations. »

« Parmi les autres propositions explosives apparaît l'allongement de la durée du travail des seniors. Ils reprennent ainsi quelques arguments classiques des promoteurs de cette réforme. *"L'âge moyen de départ à la retraite doit augmenter car l'espérance de vie augmente. Tous les systèmes de retraite doivent être adaptés à la population. Si l'âge de départ à la retraite est adapté, il n'est pas nécessaire de baisser les pensions. Un recul modéré de l'âge de départ et un recul modéré des prestations sont possibles. Si on ne veut pas baisser les prestations, il faut augmenter l'âge de départ"* affirme le spécialiste de droit social et de politique sociale. Il évoque notamment le spectre de la dette pour justifier ses propositions.

"En tant qu'économiste étranger, le système français est très complexe et manque de transparence. En même temps, cette position permet d'avoir une fraîcheur sur ce dossier au point mort en France. Le premier constat est que la population vieillit, l'espérance de vie augmente. Cela pèse sur les dépenses. Il faut s'attendre à une hausse des dépenses dans les années à venir. Cela peut représenter un fardeau important." »

« Pour le chef de l'Etat, le calendrier des réformes déjà chamboulé par la pandémie risque d'être très serré à moins d'un an du scrutin présidentiel. (...) »

Les échos : Retraite : la commission Tirole-Blanchard propose un système universel par points « amélioré »

« Pas mal, mais peut mieux faire. Le système universel de retraite qu'a tenté d'instaurer le gouvernement Philippe en 2020, avant l'irruption du Covid, est « *un excellent point de départ* » pour bâtir une réforme des retraites, estime la commission Blanchard-Tirole dans son rapport publié ce mercredi. Mais il faudrait améliorer ce projet pour le rendre plus juste et plus acceptable politiquement. »

« Le diagnostic porté sur le système actuel et sa quarantaine de régimes est semblable à celui qui avait émergé des travaux préparatoires de Jean-Paul Delevoye en 2019 : injuste, illisible, difficile à piloter. « *Le système français des retraites est incompréhensible pour la plupart des gens et en cela, c'est un cas unique au monde* », estime Axel Börsch-Supan, économiste allemand, responsable de cette partie du rapport. « *Nos propositions protègent beaucoup plus les pauvres et les personnes en mauvaise santé que celles de Jean-Paul Delevoye* », plaide-t-il également. »

« Pour sortir de l'impasse actuelle, affirment les économistes, il faut un système à point, où chaque euro cotisé rapporte les mêmes droits à chacun - sur le modèle des retraites complémentaires à l'Agirc-Arrco. Mais trois « améliorations » substantielles sont nécessaires par rapport à la réforme précédente.

- Premièrement, il faudrait « *introduire, entre le revenu perçu au cours de la carrière et les points accumulés, une relation simple et transparente* ». Au diable les réglages incessants et arbitraires de la valeur d'acquisition ou de la valeur de service du point. Si on a gagné l'équivalent de 100 % du salaire moyen par tête telle année, on devrait toucher 100 points. Quant à la valeur de service, elle serait fixée en sorte que le travailleur ayant fait une carrière au salaire moyen touche la pension moyenne à l'âge du taux plein.

« *La valeur du point devrait faire l'objet d'un débat démocratique puis d'une mise en œuvre par un organisme indépendant. Il ne faut surtout pas utiliser une formule compliquée que personne ne comprend* », estime Olivier Blanchard, l'ancien chef économiste du FMI. (...)

- Deuxièmement, les économistes veulent « *substituer* » à l'âge unique et universel de départ à la retraite au taux plein la notion de « *fenêtre de départ* ». Le gouvernement prévoyait un « *âge pivot* » autour de 64 ans pour tous. Mais il était trop standardisé et négligeait les inégalités de santé au travail en fin de carrière. La commission préfère conserver l'âge minimal de 62 ans, mais en créant des incitations beaucoup plus fortes que la décote et la surcote actuelle pour décaler l'âge moyen vers 64 ans.

- Troisièmement, ils recommandent d'ajouter un deuxième levier au mécanisme d'équilibrage financier du système, en fonction des évolutions démographiques et macroéconomiques. Le projet de 2020 prévoyait d'augmenter l'âge du taux plein si le rapport cotisants-retraités se dégradait.

Cela permettrait d'encaisser l'élévation de l'espérance de vie, reconnaît la commission. Mais selon elle, le choc du « papy-boom », violent et rapide, devrait également être amorti par un ajustement à la baisse de la valeur de service du point. Pour mieux partager le fardeau. »

Le Point : Réforme des retraites : le plaidoyer magistral de la commission Tirole-Blanchard

« On le pensait enterré. La commission Tirole-Blanchard sur « les grands défis économiques » soutient un régime universel de retraites par points similaire à celui que défendait Emmanuel Macron avant la crise sanitaire. « *Cette réforme ne doit pas se résumer à une série de modifications techniques des paramètres du système de retraite* », expliquent Jean Tirole, Prix Nobel français d'économie, et Olivier Blanchard, ancien chef économiste du Fonds monétaire international. Une façon de plaider pour une réforme systémique alors que le président réfléchit simplement à allonger les carrières dans le dernier budget de son quinquennat. »

« Les trois économistes étrangers qui ont planché sur la question démographique pour la commission, Axel Börsch-Supan (Allemand, spécialiste du vieillissement), Claudia Diehl (Allemande, spécialiste de l'immigration) et Carol Propper (Britannique, spécialiste de la santé), affirment ainsi que « *le projet de réforme présenté en janvier 2020 [...] constitue une excellente base de départ dans la mesure où le dispositif envisagé se rapproche du système Agirc-Arrco, qui est à la fois bien connu, transparent et intelligible* ». Leur proposition diffère cependant de ce projet pour en améliorer l'acceptabilité par les Français. »

« Ils expliquent d'abord pourquoi une nouvelle réforme des retraites allongeant la durée des carrières est selon eux indispensable. Tout simplement parce que la France vieillit. Le « taux de dépendance démographique », c'est-à-dire le rapport du nombre des plus de 65 ans à celui des personnes âgées de 15 à 64 ans, s'établit à 33 % en 2020 et devrait augmenter continûment jusqu'à atteindre 45 % en 2040... Une évolution qui n'est pas uniquement liée à un phénomène passager comme l'arrivée à la retraite de la génération du baby-boom, mais qui l'est aussi à l'augmentation de l'espérance de vie. Une espérance de vie en bonne santé à 60 ans la plus élevée de tous les pays de l'OCDE, selon la définition de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Or la France consacre déjà une grande part de ses dépenses publiques et du PIB aux retraites. Seule l'Italie dépense plus, mais avec une population beaucoup plus âgée. Prestations généreuses, départ plus précoce à la retraite et cotisations très élevées, à 27,5 % des revenus, caractérisent la situation française. »

« La commission écarte d'emblée tout passage à un système par capitalisation, même partiel. *« Il ne se justifie plus aujourd'hui, dans un contexte de faiblesse des taux d'intérêt traduisant l'apparition d'un excès d'épargne par rapport à l'investissement. Toute épargne supplémentaire se solderait par des taux d'intérêt d'équilibre encore plus bas, ce qui [...] conduirait à une baisse de la demande totale et à une hausse du chômage »*, justifient Blanchard et Tirole dans le résumé du chapitre de leurs collègues. (...) »

« Une autre raison de vouloir allonger les carrières se trouve du côté du taux d'emploi des seniors en France. Parmi les 55-64 ans, seuls 56,2 % travaillent, contre 66,6% en moyenne en Europe ! Un écart en partie dû au chômage des seniors. C'est autant de travail et de cotisations en moins pour financer non seulement le système de retraite mais aussi le reste du modèle social. L'âge moyen de sortie du marché du travail atteint 60,8 ans, le chiffre le plus bas de tous les pays de l'OCDE. Résultat, la durée de la vie passée à la retraite est de loin la plus longue. Elle atteint 4,8 ans de plus que la moyenne de l'Union européenne pour les hommes. Si on refuse les baisses relatives de pensions ainsi que l'augmentation des cotisations, déjà très élevées, il ne reste donc que l'allongement de la durée des carrières. Cette solution n'est d'ailleurs pas uniquement nécessaire pour l'équilibre financier du système de retraite. *« Elle est indispensable à la croissance macroéconomique parce qu'encourager les actifs à partir plus tard en retraite est un moyen direct de faire progresser le taux d'emploi des seniors, ce qui a un impact fortement positif sur la croissance potentielle »*, soulignent les auteurs du chapitre. Une croissance incontournable pour financer les besoins croissants du système de protection sociale et l'augmentation du niveau de vie... »

« Ce constat posé, les spécialistes plaident pour un système par points qui s'ajusterait en partie tout seul à l'évolution démographique et économique. *« Une forme d'ajustement automatique est nécessaire pour garantir une certaine pérennité du système »*, considèrent-ils. »

« À la différence de la réforme suspendue par le gouvernement, les pensions servies seraient indexées non plus sur la hausse des prix, mais sur les salaires. Cette mesure, qui avait permis, depuis la réforme Balladur de 1993, de diminuer petit à petit les dépenses de retraites sans trop l'afficher, présente plusieurs inconvénients. Elle rend notamment l'équilibre financier du système de retraite trop dépendant de la croissance de la

productivité. Les droits à la retraite accumulés tout au long de la carrière seraient également revalorisés chaque année comme les salaires moyens. La revalorisation de pensions sur les salaires serait diminuée en fonction des tendances démographiques, par la prise en compte de l'évolution du rapport entre le nombre d'actifs et des plus de 65 ans. Pour éviter une diminution des pensions liée au vieillissement, l'âge de départ à la retraite serait décalé au fur et à mesure de l'augmentation de l'espérance de vie, selon la règle deux tiers/un tiers : les deux tiers du gain iraient à l'allongement des carrières, contre un tiers à la retraite. « *Si une telle règle était utilisée, expliquent Blanchard et Tirole, le taux de dépendance du système resterait globalement constant et le taux de remplacement (entre le dernier salaire et la retraite) ne changerait quasiment pas. La valeur de service du point augmenterait alors pour tous les retraités au rythme de la croissance du salaire moyen.* »

Cette règle pourrait ne pas être automatique pour prendre en compte une possible préférence collective pour des pensions plus basses mais une retraite plus longue. L'âge pivot à 64 ans, principal point de crispation de la réforme ancienne mouture, serait ainsi remis au placard. »

« (...) Un âge minimal de départ serait maintenu malgré une plus grande liberté pour choisir la date de la fin de sa carrière que dans le système actuel. « *Cet âge minimum pourrait rester fixé à 62 ans* », plaide Olivier Blanchard à titre personnel. Les personnes qui iraient au-delà de cet âge minimum continueraient d'acquérir des points de retraite encore mieux valorisés pour tenir compte du fait qu'elles cotiseraient plus longtemps tout en passant plusieurs années de moins à la retraite. « *Travailler plus longtemps rapportera beaucoup plus qu'à l'heure actuelle* », souligne Olivier Blanchard. »

« Pour améliorer l'équité de la réforme, des points gratuits seraient accordés aux travailleurs qui ont reçu des revenus faibles au cours de leur vie, en plus des points correspondant aux périodes de chômage et de maternité, de façon à les inciter davantage au travail et à corriger une espérance de vie souvent plus faible. Selon les auteurs, cela doit corriger un des points faibles de l'actuel projet du gouvernement dans lequel « *les actifs à faibles revenus percevront une faible retraite, les retraites minimales contributives constituant le seul garde-fou* ». Les actifs à faibles revenus pourraient ainsi partir plus tôt. »

« La prise en compte de l'écart d'espérance de vie à la retraite – jusqu'à 6,5 ans entre un homme appartenant aux 10 % les plus aisés par rapport à la même personne appartenant aux 10 % les plus modestes – pourrait être encore renforcée en modulant, par exemple, l'âge minimal de départ en fonction du niveau de rémunération perçu pendant la carrière. Plus il serait faible, plus l'âge de départ serait précoce. »

« Une autre question qui se pose est celle de la prise en compte de la pénibilité du travail. La commission propose de laisser les organisations patronales et syndicales de chaque secteur économique définir les métiers pénibles et un âge plus précoce de départ correspondant. Le risque est évidemment que les métiers considérés comme pénibles se multiplient et deviennent de fait de nouveaux régimes spéciaux. Pour l'éviter, elle propose « *que le surcoût engendré par les décisions prises au niveau sectoriel soit intégralement assumé par le secteur d'activité ou l'entreprise concernés* ». Ce qui suppose d'avoir des réserves financières au cas où un secteur économique viendrait à décliner. »

« Tout cela doit évidemment s'accompagner d'une politique volontariste d'amélioration de la qualité des emplois des séniors, qui pourraient avoir droit à davantage de temps partiel et à un effort massif de formation tout au long de la vie. Une meilleure prévention des maladies chroniques ou sévères est impérative afin de permettre aux personnes atteintes de continuer leur vie professionnelle même lorsqu'elles vieillissent. Cela nécessite une réforme du système de santé détaillée dans le rapport pour qu'il soit davantage centré sur la prévention. (...) »

Boursorama : Réforme des retraites : les préconisations de la Cour des comptes

« Dans le rapport intitulé « Une stratégie de finances publiques pour la sortie de crise » qu'elle vient de remettre à Emmanuel Macron, la Cour des comptes partage ses constats et ses préconisations pour la réforme du système de retraite. »

« Selon la Cour des comptes, en 2019, 330 milliards d'euros de prestations de retraite (régime sécurité sociale et retraites complémentaires) ont été versés, soit un peu plus de 14 % du PIB. »

« Comme les autres pays européens, la France connaît une transition démographique de grande ampleur : entre 1994 et 2019, la part des personnes de plus de 60 ans est passée de 20 % à 26,6 % de la population et celle des 75 ans et plus de 6 % à 9,5 %. L'espérance de vie à 65 ans est passée de 16,2 à 19,6 ans pour les hommes et de 20,7 ans à 23,5 ans pour les femmes. »

« Par ailleurs, le nombre d'actifs rapporté à celui des retraités connaît une réduction continue : pour les salariés du secteur privé, il est passé de 4,5 actifs pour 1 retraité en 1965 à 1,8 actifs pour 1 retraité en 1992, puis à 1,4 pour 1 en 2019. Cette baisse s'explique par l'arrivée à l'âge de la retraite des générations du baby-boom nées à partir de 1945. Le rapport devient encore plus défavorable si on intègre les fonctionnaires de l'État, les régimes agricoles et les régimes spéciaux. Ainsi, le ratio n'est plus que de 1,1 pour l'ensemble des régimes de retraite, cela signifie que chaque actif finance la pension d'un retraité. »

« Depuis 1993, le système des retraites a connu de nombreuses réformes successives. Pourtant, il est appelé à rester durablement en déficit. Selon l'estimation du Conseil d'orientation des retraites, en 2025, il serait compris entre -0,1 % et 0,4% du PIB. En effet, ces évolutions démographiques interviennent dans un contexte où la croissance économique, qui permet de financer l'augmentation des dépenses de retraite, est plus lente qu'au cours des décennies précédentes. »

« Le Gouvernement a engagé en 2018 une réforme du système de retraite visant à unifier les différents régimes au sein d'un régime universel par points. La crise sanitaire a interrompu le process parlementaire et le Gouvernement devra décider s'il souhaite reprendre la réforme et selon quelles modalités. »

« Dans son rapport, la Cour des comptes propose de nouvelles adaptations des règles qui permettraient de maîtriser l'évolution des dépenses. Elle s'appuie pour cela sur deux constats.

Premier constat, le niveau de vie moyen des ménages de plus de 65 ans est supérieur à celui de l'ensemble de la population (de 2,9 % en 2018). (...) Cela constitue une particularité française qui soulève la question de l'équilibre intergénérationnel, notamment dans le contexte de la croissance de l'endettement public lié à la crise sanitaire.

Deuxième constat, l'allongement de la durée de vie entraîne un allongement de la durée de versement des pensions. Or, l'âge effectif de départ à la retraite en France reste très inférieur à celui des autres pays européens. Par exemple, la durée de versement des pensions est en moyenne de 27 ans pour les femmes et 23 ans pour les hommes, contre 22 ans et 19 ans en Allemagne ou 21 ans et 18 ans en Suède. »

« Pour la Cour des comptes, le débat de la réforme des retraites doit porter sur le relèvement de l'âge d'ouverture des droits à retraite ou des conditions de la retraite à taux plein, une voie dans laquelle la plupart de nos partenaires européens se sont engagés. »

« La Cour des comptes préconise la mise en place de mesures impliquant les partenaires sociaux et les entreprises elles-mêmes pour favoriser le maintien dans l'emploi de salariés qui seraient partis plus tôt en retraite à législation inchangée. En effet, en 2018, seuls 63 % des nouveaux retraités et 52 % des nouvelles retraitées avaient une activité professionnelle au moment de leur départ en retraite ; les autres percevaient d'autres revenus de remplacement (allocation chômage, pension d'invalidité ou revenu de remplacement) ou étaient sans revenus connus.

Si la situation financière des retraités est en moyenne plus favorable que celle des actifs, la Cour des comptes prône une adaptation des règles de calcul ou d'indexation des retraites afin de tenir compte des disparités de situation dans la population des retraités. »

Les échos : Syndicats et patronat de nouveau au chevet des retraites complémentaires

« Les partenaires sociaux gestionnaires de l'Agirc-Arrco se sont attablés lundi après-midi pour négocier des mesures de redressement du régime de retraite complémentaire des salariés du privé. Lors de cette première séance de ce nouveau round de discussions, syndicats et patronat ont discuté du diagnostic, sur la base de trois scénarios plus ou moins déficitaires pour les années à venir. »

« La crise du Covid a provoqué une rechute de l'Agirc-Arrco, qui venait de retrouver l'équilibre, et affichait un résultat net positif de 966 millions d'euros en 2019. En 2020, le régime enregistre un déficit de 4,1 milliards d'euros. Cette chute s'explique par la baisse de 4 % des cotisations, ramenées à 80 milliards d'euros, alors que la hausse de long terme des pensions versées se poursuit (+3 %). »

« En 2019, les gestionnaires se sont fixé une règle de conduite : piloter financièrement le régime sur quinze ans, en s'assurant d'avoir en permanence en réserve l'équivalent d'au moins six mois de versement de pensions. En effet, contrairement au régime général, ce régime privé ne peut pas se permettre d'être à court de trésorerie. »

« Les services de l'Agirc-Arrco ont construit trois scénarios pour le financement du régime. L'hypothèse optimiste d'allongement de la durée de vie conduit à un scénario critique, où la règle des six mois de réserve est enfreinte dès 2026. Au contraire, l'approche démographique pessimiste du Conseil d'orientation des retraites, adoptée dans son rapport de juin (« variante 1 »), permettrait à l'Agirc-Arrco de revenir dans le vert en 2029, et de ne jamais atteindre d'ici là la cote d'alerte côté réserves (les déficits seraient faibles). »

« Le deuxième scénario adopte une position médiane, en partant du principe que l'espérance de vie à 60 ans augmentera de 3 ans pour les hommes et 1,9 an pour les femmes en 2040 par rapport à 2020 - cela reste l'hypothèse centrale de l'Insee, peut-être plus pour très longtemps.

Résultat : les réserves passeraient en dessous de six mois de prestations dès 2029, avec un déficit technique de 2,8 milliards d'euros cette année-là, et le régime ne parviendrait pas à se dépêtrer des soldes négatifs annuels avant 2040. »

« *« La variante 2 s'est avérée la plus consensuelle ; de plus, elle est cohérente avec les hypothèses que nous avons retenues en 2019 »*, note Olivier Bogillot, chef de file de la négociation côté Medef. *« Les actifs et les entreprises ont été mis à contribution pendant la crise. Il serait logique que l'effort ne porte pas sur eux »*, avance le représentant du patronat - désignant en creux les retraités pour les efforts à venir. Durant la décennie écoulée, les partenaires sociaux ont réalisé des économies importantes grâce à la sous-indexation ou au gel des pensions complémentaires. »

« Chez FO, Michel Beaugas est d'accord sur l'idée qu'il faut préserver les actifs, mais estime qu'*« il existe d'autres solutions que le gel des pensions »*, car *« les retraités voient leur pouvoir d'achat baisser depuis dix ans »*. Il évoque la possibilité de *« cantonner les 4 milliards de déficit lié au Covid »*, et de *« mettre sur la table la hausse des cotisations »*. *« Il faut rassurer les Français sur la pérennité du régime, mais ne prenons pas de décisions hâtives »*, glisse Michel Beaugas. »

Le Monde : Retraites : les partenaires sociaux se penchent sur les comptes d'Agirc-Arrco

« L'exécutif n'est pas le seul à envisager des mesures d'économies sur les retraites. Lundi 21 juin, les partenaires sociaux, qui gèrent de façon paritaire Agirc-Arrco, ont engagé des discussions sur l'équilibre financier du système de pension complémentaire des salariés du privé. Le régime, qui verse 85 milliards d'euros de prestation à quelque 13 millions de personnes, a été mis à mal par la récession liée à l'épidémie de Covid-19. Alors qu'ils étaient revenus dans le vert en 2019, les comptes se sont dégradés l'an passé, avec un *« résultat global »* qui devrait être de l'ordre de – 4 milliards d'euros. »

« Ce déficit avait été anticipé peu après le début de la crise, conduisant le conseil d'administration d'Agirc-Arrco à exercer son *« devoir d'alerte »* en octobre 2020. Prévus dans des accords nationaux interprofessionnels (ANI) de 2017 et de 2019, cette procédure est enclenchée quand les réserves financières de la caisse risquent de représenter moins de six mois de pensions, sur un horizon de quinze ans.

Si ce « *ratio de sécurité* » n'est plus respecté, les principales organisations patronales et syndicales sont alors invitées à se mettre autour de la table « *en vue d'ajuster les ressources ou les charges* » du dispositif. C'est donc dans ce cadre que la première séance de négociations s'est déroulée, lundi, les réserves d'Agirc-Arrco (évaluées à 62,6 milliards d'euros fin 2020) étant susceptibles de passer sous le seuil requis durant la décennie à venir. »

« Les tractations, qui ont été précédées de plusieurs réunions préparatoires, s'annoncent serrées. Car pour reconstituer le « magot » d'Agirc-Arrco, une piste semble être étudiée de près par le patronat : elle consisterait à ralentir la progression des pensions versées, par exemple en les revalorisant en dessous de l'inflation ou en les bloquant temporairement, afin de museler les dépenses. « *Les salariés ont plus souffert que les retraités, qui n'ont quasiment pas été impactés par la crise* », explique Eric Chevée, vice-président de la Confédération des petites et moyennes entreprises. Sous-entendu : si des efforts doivent être demandés, c'est aux seniors ayant cessé leur carrière d'en faire.

Dans l'entourage de Geoffroy Roux de Bézieux, le président du Medef, on se montre prudent, en indiquant que la rencontre de lundi est une première étape qui vise à dresser un état des lieux. Agirc-Arrco va, certes, sortir de « *la trajectoire imposée [par les ANI]* », invoque-t-on, mais « *l'écart n'est pas majeur* ». Pour autant, « *nous ne dérogerons pas aux règles de pilotage stratégique fixées en 2019* ». Autrement dit, pas question de s'éloigner du « ratio de sécurité ». Mais « *l'objectif n'est pas de geler les pensions* », complète Didier Weckner, le président (Medef) d'Agirc-Arrco. »

« Les syndicats, de leur côté, ne parlent pas d'une même voix sur le sujet. « *Nous ne sommes pas dans une situation catastrophique* », affirme Frédéric Sève, le « M. Retraites » de la CFDT, en remarquant que l'état des comptes « *est moins grave qu'attendu* » en 2020. Mais l'appréciation des déséquilibres financiers constitue « *un vrai enjeu* » de la discussion, souligne-t-il. Une façon de rappeler que les projections sur le devenir des réserves font l'objet de plusieurs scénarios et que s'entendre sur le diagnostic est loin d'être simple. Si des économies doivent être réalisées, M. Sève considère, lui aussi, qu'« *il ne faut pas faire souffrir davantage les salariés* », ceux-ci ayant plus pâti de la récession que les retraités. La CFTC, pour sa part, a demandé aux services d'Agirc-Arrco plusieurs simulations dans lesquelles les pensions s'accroissent moins vite que l'inflation – ce qui revient à examiner l'hypothèse d'une dégradation du pouvoir d'achat de celles-ci. Une telle option est rejetée par d'autres organisations de salariés. « *Les discussions doivent permettre de trouver des solutions qui ne pénalisent ni les actifs ni les retraités*, confie Michel Beaugas (FO). *Nous ne signerons pas de texte qui stopperait la progression des pensions.* » La CGT a développé une analyse similaire à travers un communiqué. Et la CFE-CGC, par la voix de son négociateur Pierre Roger, s'oppose aussi à l'idée d'un coup d'arrêt qui serait infligé à la pension des cadres. »

« En dépit de ces divergences, le Medef paraît plutôt confiant sur l'issue des tractations. « *Les partenaires sociaux ont toujours été capables de prendre les mesures qui s'imposaient par le passé* », déclare-t-on dans l'entourage de M. Roux de Bézieux. Il serait « *politiquement impossible de ne pas parvenir à un accord* », insiste M. Chevée : pour lui, il est important qu'Agirc-Arrco continue de démontrer que le régime est « *l'exemple même du paritarisme qui fonctionne* ». »

